

A l'occasion d'une tournée de service dans la direction, vos représentants **CFDT** ont pu constater que tous les agents ne connaissaient pas les **modalités de ce dispositif**, ni **comment en bénéficier**.

Aussi, nous avons saisi le Directeur Interrégional afin d'obtenir un délai pour répondre et vous donner une chance de vous exprimer

Vous trouverez ci-après des réponses synthétiques sous forme de **questions/réponses** :

1°) Quoi ?

Un fonds de 5 millions d'euros a été créé, dont

- 2 millions pour l'EPA Masse
- 3 millions libre d'emploi et destinés à financer des actions présentées dans la cadre d'appel à projet.
- Il peut s'agir d'achat pour aménager une aire de convivialité dans un service, **barbecue, sorties, table ping pong, baby-foot...**

2°) Pourquoi ?

A la suite de la grève du 1^{er} mars dernier, l'administration a signé un accord d'accompagnement et de reconnaissance professionnelle des agents de la DGDDI le 4 avril 2022, avec les seules organisations syndicales signataires, dont la CFDT.

Cet accord a prévu notamment :

- des primes, 500 euros nets par an pérennes ;
- une augmentation des taux de promotion de C en B et de B en A ;
- et la création de ce fonds doté de **5 millions d'euros**.

Oui, les grèves ont un impact !

3) Comment ?

La direction a adressé un courriel aux chefs de service afin de recueillir les projets jusqu'au **21 octobre**.

Si vous n'avez pas eu l'occasion de transmettre vos projets, vous pouvez le faire dès à présent par retour de mail à votre chef de service, avec copie sur la BALF de la CFDT Antilles-Guyane.

Les propositions doivent être transmises à la DG pour le **30 octobre**, il est encore temps de participer et de donner votre avis !